

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LE

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

NOUVELLISTE LYONNAIS,

Bureau petite rue Longue, 1.



Feuille du département du Rhône.

Les Lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

SOMMAIRE.

Affaires d'Italie. Nombre de tués pendant la guerre d'Italie. — Prusse. Bruit de la déclaration de la mise en état de siège de Berlin. — Allemagne. — Russie. Refus de l'armée de marcher en Pologne. — Danube. Troubles et combats. — Situation de l'Angleterre et de l'Irlande. — Espagne. Les carlistes. — Nouvelles de Paris. De la contrainte par corps. M. Marrast ambassadeur à Londres. Courage et récompense d'une cantinière. Reconnaissance du royaume de Sicile. Projet de décret relatif au cautionnement. Compteur de la Banque de France. — Assemblée nationale. — Nouvelles locales. Un arrêté préfectoral. Circulaire de M. de Bonald aux curés de son diocèse. Lettre de M. Grillet, maire de Lyon. Vote des représentants du Rhône. Le départ du 66^e régiment de ligne. Un noyé retrouvé. Une tentative de suicide par une jeune fille. — Le chantier national d'Anse.

Affaires d'Italie.

On évalue qu'à Vicence, il a été tué 7240 Allemands ; depuis le commencement de la guerre d'Italie, les Autrichiens ont perdu en tués et blessés 27,000 hommes. Si le duc de Gènes est entré dans le Tyrol, les 22,000 hommes de renforts que l'Autriche fait venir, devront rester dans leurs positions.

PRUSSE. — On lit dans le *National*

On annonce à Berlin que la réaction veut frapper un grand coup, dissoudre et désarmer les corps mobiles remplis de soldats et la déclarer en état de siège. Un soldat de Postdam a écrit à ses parents qui sont établis à Berlin en leur conseillant de se pourvoir pour longtemps de provisions de bouche. Cependant Berlin est parfaitement tranquille. Les procès contre la presse commencent dans le grand duché de Posen.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT. Le ministre de l'empire pour le département des affaires étrangères a notifié aux plénipotentiaires des états étrangers accrédités près la confédération germanique que l'archiduc vicair de l'empire avait commencé l'exercice du pouvoir central provisoire pour l'Allemagne, et qu'il notifiera plus tard son entrée en fonctions à tous les gouvernements qui entretiennent avec l'Allemagne des rapports d'amitié.

RUSSE. — On lit dans la *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 20 juillet que, dans les cercles bien informés le bruit avait couru que la garde russe avait refusé de partir pour la Pologne, et qu'en conséquence le czar avait renoncé à considérer l'entrée des troupes allemandes dans le Jutland comme un *casus belli*.

PROVINCES DANUBIENNES. — Des troubles nouveaux ont éclaté à Bucharest. Odobesca, ex-chef de la milice nationale et Salomon, colonel du 3^e régiment d'infanterie, ont attaqué le gouvernement provisoire à la tête de 400 soldats ivres.

Ils ont tous les deux été arrêtés, et Salomon n'a dû la vie qu'à l'intercession des jeunes gens. Odobesca a avoué qu'il avait agi de la sorte à l'instigation de la Russie. Du reste, on assure que les Russes n'ont pas encore passé le Presth.

ANGLETERRE. — On peut croire qu'à cette heure la partie s'engage entre l'Angleterre et l'Irlande. Les nouvelles qui arrivent à chaque instant de ce malheureux pays les représentent dans un état si alarmant que le gouvernement britannique a pensé qu'il ne pouvait reculer, et qu'il fait des préparatifs formidables pour se défendre.

Dans tous les cas, on doit s'attendre à de graves événements dans un temps très-rapproché.

ESPAGNE. — On écrit de Vittoria à l'*International* de Bayonne :

On peut considérer comme terminée la tentative carliste en Navarre. Les jeunes gens qui s'étaient laissés embaucher par les officiers carlistes, rentrés il y a peu de temps, se sont presque tous soumis sous le bénéfice de l'amnistie ; plusieurs officiers l'ont fait également, et les autres le feraient s'ils ne s'étaient placés dans des conditions qui les privent de ce bénéfice. Ils se cachent, et cherchent à rentrer à France, où ils voudraient être au prix de la moitié du temps qui leur reste à vivre.

Les trois officiers et le sergent de la prise desquels je vous ai entretenu ont été fusillés, le 13, à Zuniga. Ces malheureux disaient avant de mourir qu'en se voyant poursuivis par des hommes du pays, qu'ils reconnaissaient à leurs berrets rouges, ils avaient perdu tout espoir et tout courage.

La nouvelle que les autorités françaises ont arrêté, désarmé et emprisonné les carlistes qui avaient repassé la frontière, a été reçue dans tout le pays avec une vive satisfaction. On a vu dans cette conduite la preuve que le gouvernement français ne protégeait pas les absolutistes, et qu'il n'était pas dupe du libéralisme sous lequel ils cherchent à se déguiser.

L'amitié entre l'Espagne libérale et la république française doit se resserrer plus que jamais pour combattre les sourdes menées de ceux qui cherchent à susciter la discorde dans les deux États. En se tenant franchement et mutuellement la main, ils sauront déjouer toutes ces tentatives honteuses.

D'un autre côté, on lit dans le même journal que la bande de 150 hommes, parmi lesquels se trouvent les généraux Zubiri et Ilzarbe, rentrée en France par les Aldudes, est arrivée, le 16, sous escorte, à St-Palais ; elle en est repartie hier pour Navarre. Cette importante bande carliste est transférée directement à Pau et non pas à Bayonne.

Bulletin Parisien.

Une proposition avait été faite tout récemment pour le rétablissement de la contrainte par corps par M. Morel de Cornet. Tout fait croire qu'elle a été retirée sans bruit ; car elle a cessé de figurer sur les ordres du jour ; mais elle vient de se reproduire sous la responsabilité de M. Labordère.

S'il en faut croire les bruits qui courent, M. Marrast aurait en poche sa nomination d'ambassadeur à Londres. Il se rendrait à son poste après avoir occupé, pendant un mois, le fauteuil de la présidence.

C'est à cette double condition qu'il aurait donné sa démission de maire de Paris, pour faciliter les arrangements qui ont fait passer M. Trouvé-Chauvel à la préfecture de la Seine, et M. Ducoux à la préfecture de police.

La nomination de M. A. Marrast à l'ambassade de Londres aurait paru d'autant plus convenable que M. Marrast touche d'assez près par alliance, et du côté morganatique, à l'un des oncles défunts de la reine d'Angleterre.

En apprenant ces arrangements, un député aurait, assure-t-on, en retournant un mot célèbre échappé à M. Dupin, à la tribune, en 1828 ou en 1829 : « Les peuples sont tous frères, mais je ne leur connaissais pas de cousins. »

— M. Dornès, que l'assemblée vient de perdre, était fils d'un général mort à Wilna, à la suite de la désastreuse campagne de 1812. Il avait été, dès 1819, affilié aux sociétés libérales qui n'ont cessé de faire la guerre au gouvernement de la branche aînée.

Il avait été un des fondateurs du journal le *National*, en 1830.

— On remarquait aujourd'hui au Palais, dans les rangs du 9^e bataillon de la garde mobile, une jeune et jolie cantinière portant sur sa poitrine la croix d'Honneur, qu'elle a reçue des mains du général de Lamoricière.

Cette jeune fille, à peine âgée de dix-huit ans, se trouvait le 24 juin avec un détachement de la garde nationale, dans la rue Saint-Jacques, près de la barricade de la rue des Noyers. Un feu nourri partant des maisons voisines protégeait la barricade. La jeune cantinière, un sabre à la main, se jette en avant, et au milieu des balles, marche droit au porte drapeau, lui abat le poignet et lui enlève son étendard pendant que les gardes nationaux,

qui s'étaient empressés de la suivre, emportent d'assaut la barricade.

La jeune légionnaire, qui était venue assister à l'une des audiences du Tribunal, recevait en rougissant les éloges que l'on s'empressait de lui adresser pour sa conduite.

— La cour de cassation vient, sur l'invitation du ministre de la justice, de nommer dans son sein une commission chargée d'émettre son avis sur le projet d'organisation judiciaire soumis à l'assemblée nationale. Cette commission est composée de MM. Lassagny, Laplagne-Barris et Thil, vice-présidents, de onze conseillers, du procureur-général Dupin, et des avocats-généraux Nicias Gaillard et Sévin.

— M. de Quatrebarbes, dont l'élection comme représentant vient d'être annulée par l'Assemblée nationale, renonce à toute candidature ultérieure.

— Les conseils de guerre commenceront la semaine prochaine à juger les insurgés arrêtés. Les moins coupables seront les premiers jugés, et les plus compromis, les derniers.

— M. Dornès est le quatrième représentant mort par suite de l'insurrection de juin. Les autres sont MM. les généraux Négrier et Duvivier et le colonel Charbonnel.

Cinq représentants ont été en outre blessés : ce sont MM. les généraux Bedeau et Lafontaine, et MM. Bixio, Clément Thomas et Dauteville.

— Le ministre de la justice reçoit de nombreuses réclamations au sujet des juridictions dont la commission d'organisation judiciaire propose la suppression. Ces réclamations n'ont en ce moment aucun objet et ne peuvent avoir aucune suite. Ce projet de suppression est l'œuvre d'une commission qui, après avoir achevé son travail, a dû le déposer entre les mains du ministre ; mais le ministre n'en a point officiellement saisi l'assemblée nationale ; toute réclamation relative à ce travail est donc prématurée. Les questions sont graves et seront examinées avec toute la maturité qu'elles réclament.

(Moniteur.)

On annonce que la reconnaissance officielle du nouveau royaume de Sicile par la République française est décidée. Cette reconnaissance aura lieu, dit-on, aussitôt que le roi Charles-Albert aura fait connaître l'acceptation de son fils le duc de Gènes.

— Voici un projet de décret présenté par M. Pascal Duprat, pour remplacer la proposition relative au cautionnement :

Art. 1^{er}. Tout Français jouissant de ses droits civils et politiques aura le droit de publier ses opinions par la voie de la presse, en se conformant aux dispositions suivantes :

Art. 2. La déclaration qui doit être faite, préalablement à la publication de tout journal, comprendra le nom, la demeure et la profession du rédacteur en chef.

Art. 3. Les manuscrits des divers articles, signés par leurs auteurs, seront remis entre les mains de l'imprimeur, qui sera obligé d'en donner communication à la justice, sur la réquisition du ministère public.

Art. 4. Des poursuites pourront être dirigées en même temps contre le rédacteur en chef et contre l'imprimeur à l'occasion de tout article qui ne serait pas signé ; ils seront frappés pour ce fait d'une peine spéciale qui pourra être égale à celle du délit pour lequel l'article serait poursuivi.

Art. 5. Tout écrivain qui aura cherché à se dérober à la responsabilité qui doit l'atteindre en se cachant sous un autre nom sera privé de ses droits civiques pendant un temps qui ne dépassera pas cinq années, sans préjudice des autres peines qu'il aura encourues. Il en sera de même de son complice.

Art. 6. Lorsqu'un journal aura été condamné trois fois pour supposition de signature, il pourra être supprimé par l'autorité judiciaire.

Art. 7. Dans tout procès intenté aux journaux, le jury, avant de rechercher la question de culpabilité, aura à décider si l'individu présenté comme auteur de l'article l'est réellement.

Art. 8. Le rédacteur en chef sera toujours compris dans les poursuites qui seront exercées contre un autre rédacteur, à moins qu'il n'établisse que l'article incriminé a été inséré à son insu.

Art. 9. Toutes les dispositions des lois antérieures relatives au cautionnement et à la responsabilité du gérant sont abrogées.

Le comité des finances a entendu le rapport de M. Louvet sur le projet de décret concernant les créances hypothécaires. Après une assez longue discussion, le comité a décidé qu'il proposerait le rejet de ce décret, comme portant atteinte au crédit et à la confiance publique. Le comité aurait l'intention d'élaborer un projet d'impôt sur les revenus comme celui de l'Income-tax en Angleterre.

Le comité des travaux publics s'est occupé de la proposition de M. Guérin, relative au rachat du chemin de fer de Lyon. Le comité a admis en principe que ce chemin devrait être racheté, mais il serait d'avis que les actionnaires qui renonceraient à opérer le complément de leurs versements fussent traités autrement que ceux qui consentent à effectuer en entier ces versements. M. Brunet a été nommé rapporteur.

Le comité de l'intérieur a été saisi d'une proposition pour l'institution d'une presse gouvernementale et populaire et la création de bibliothèques communales.

Le dernier compte-rendu sur la situation de la banque au 20 juillet, comparé à la situation du 13, présente quelques différences dont voici les principales.

Il se trouve dans les caisses de la banque de Paris et dans celles des succursales, 163 millions de numéraire. Il y a augmentation de 4 millions.

Le nombre des effets protestés ou en retard diminue dans chaque compte-rendu. Il n'y a plus que 58 millions. Différence en moins, 5 millions.

Le portefeuille est toujours de 250 millions. Les billets de banque en circulation ont augmenté de 10 millions. Ils s'élèvent à 586 millions.

Les avances à l'Etat sur le dernier emprunt de 150 millions, sont de 25 millions, indépendamment des 50 millions avancés précédemment sur bons du trésor.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Fin de la séance du 20 juillet.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la proposition de M. Glais Bizoin relative au chemins vicinaux.

Adoption de divers projets de loi d'intérêt local, et du projet sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1845. M. Lagrange demande qu'en conséquence de la cérémonie des obsèques de M. Dornès, la séance publique de demain ait lieu à une heure au lieu de onze.

L'Assemblée décide qu'elle se retirera dans ses bureaux à une heure; et que la séance ne s'ouvrira qu'à trois heures.

La séance est levée.

Séance du 22 juillet.

Nous ne pouvons aujourd'hui donner le compte-rendu des discussions de la Chambre. La plupart des Membres de l'Assemblée ayant assisté aux obsèques de M. Dornès, la séance ne s'est ouverte que vers quatre heures et demie. Au départ du courrier, rien ne nous était encore parvenu.

Nouvelles locales.

Un arrêté préfectoral du 21 de ce mois a prononcé la suspension des citoyens Carlnat et Lagrange, maire et adjoint de la commune de Fleurie, de la création de l'ex-comité préfectoral.

Le même arrêté désigne pour remplir provisoirement ces fonctions les citoyens Lecourt (Joseph) et Claude Ruet.

M. le cardinal de Bonald vient, en conséquence de la demande qui lui en a été faite par quelques honorables citoyens, d'adresser à tous les curés du diocèse une circulaire dont nous reproduisons les passages qui suivent :

Une commission d'écharpes et de drapeaux donnée par le gouvernement aux fabricants de Lyon, occupait quelques métiers que les événements avaient condamnés à l'inaction. Ce travail ne tardera pas à être terminé; et nos braves ouvriers n'ont encore en perspective que la misère et la faim. Les signataires de la lettre qui nous a été adressée pensent que le clergé du diocèse de Lyon pourrait atténuer ces souffrances, en continuant, suivant ses ressources, l'œuvre du gouvernement; et ils désireraient que MM. les curés fissent faire une oriflamme bleue portant cette inscription :

O Marie ! protégez la France, 1848.

Ainsi, ajoutent ces Messieurs, « le clergé charitable commencera à ramener la confiance, et honorera la classe ouvrière de notre ville en la chargeant d'un travail équitablement rétribué. »

Notre zèle doit accueillir avec empressement ce pieux projet. Ne serait-ce pas pour nous, Messieurs, un grand bonheur, si nous pouvions adoucir la position des ouvriers malheureux; et, en donnant du travail à leurs bras inoccupés, sécher les larmes de leurs femmes et de leurs enfants? Mais quand bien même ce résultat, que nos cœurs désirent, serait incertain, nous ne devrions pas balancer à prendre, pour l'obtenir, le moyen que des hommes intelligents et dévoués nous indiquent.

Nous autorisons, en conséquences, MM. les curés à réunir extraordinairement les conseils de fabrique pour les engager à commander à Lyon une bannière en soie bleue, portant au milieu cette inscription brodée ou peinte: O Marie ! protégez la France, 1848. La dépense ne sera pas considérable; mais les commandes réunies de toutes les paroisses du diocèse, pourront faire travailler pendant quelque temps un assez grand nombre d'ouvriers. Vous voudrez bien exhorter les différentes confréries, associations et communautés à suivre votre exemple.

Chaque église du diocèse conservera avec amour cet étendard béni, comme un monument de notre pitié filiale envers la Reine du ciel, comme un signe de la consécration de tous les fidèles de notre troupeau à la Mère de Dieu. Ainsi, nous honorons Marie seigneur des chrétiens, en reconnaissant que sa protection nous a épargnés les fléaux qui ont désolé tant d'autres contrées; et nous rendrons à Marie, consolatrice des affligés, un

hommage digne d'elle, en soulageant nos ouvriers, ses enfants et nos frères.

Plût à Dieu que nos vénérables collègues dans l'épiscopat voulussent prêter quelque attention à nos paroles, et entendre aux ouvriers de la ville de Lyon cette charité qui console tous les jours tant d'infortunes! L'étendard de Marie envelopperait de ses plis pacifiques la France entière; et protégerait l'ordre public contre de criminels desseins et de sauvages attentats.

Vous voudrez bien lire cette lettre au prône de la messe paroissiale.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de notre inviolable attachement.

† L. J. M. CARD. DE BONALD,
Arch. de Lyon.

M. Grillet, premier adjoint faisant fonction de maire de Lyon, nous adresse l'explication suivante de la publicité qu'il a cru devoir donner au tableau du personnel de la mairie et des divers services municipaux.

M. le rédacteur,

Voici les motifs qui m'ont déterminé à publier le tableau des employés de l'administration de la ville de Lyon.

Depuis mon installation à la mairie, j'ai reçu verbalement et par écrit, une immense quantité de demandes d'emplois.

Je déclare que ces demandes ont absorbé jusqu'à présent plus de la moitié de mon temps, que je consacre entièrement au service des besoins de la cité.

J'ai pensé alors qu'il était utile de faire connaître au public par un tableau général, le personnel dépendant de l'administration de la ville, afin de faire comprendre que toutes les places demandées n'étaient point vacantes.

Je voudrais pouvoir répondre favorablement aux propositions qui me sont faites à chaque minute, mais il y a impossibilité absolue. Je ne puis augmenter un personnel déjà nombreux; et me trouvant à la tête de l'administration depuis un mois seulement, je n'ai pu encore juger le mérite, la conduite, les titres des employés, et par conséquent faire des changements qui, s'ils avaient lieu, ouvriraient la carrière à quelques personnes seulement.

J'ai pensé aussi que les habitants d'une ville ne devaient pas ignorer l'organisation des diverses branches des services, ainsi que les noms, la position et les traitements des employés qu'ils rétribuent.

Agrérez, etc.

Le maire de Lyon,
GRILLET aîné, adjoint.

Lyon le 23 juillet 1848.

Voici les noms des représentants du Rhône qui ont voté pour ou contre l'ajournement du projet de décret relatif à la gratuité des écoles militaires.

Ont voté pour l'ajournement : MM. Auberthier, Ferrouillat, Lacroix (Julien), de Mortemart, Mouraud (Prosper).

Ont voté contre : MM. Benoit (Joseph), Chanay, Dautre, Greppo, Pelletier, Gourd, Paullian.

M. Laforest était absent.

La députation de l'Isère, en masse, a voté contre l'ajournement.

Celle de la Loire s'est divisée ainsi : MM. Alcock, Verpilleux, Lévêq ont voté pour l'ajournement; MM. Baune, Point, Fourneyron, Callet, Jules Favre, ont voté contre. MM. Chevassieu et Devillaine se sont abstenus.

M. Martin Bernard était absent de l'assemblée par suite d'un congé.

Dans une des dernières séances de l'un des clubs qui se sont ouverts de nouveau, un orateur a prononcé un discours dans lequel il a tonné contre le désarmement de la garde nationale. Entre autres belles choses, il a dit qu'après tout les ouvriers n'avaient pas besoin de fusils, que Samson avait battu les Philistins avec une mâchoire d'âne et que lui n'aurait pas besoin d'un tel instrument; que la mâchoire d'un réactionnaire lui suffirait.

Le 66^e régiment de ligne a quitté Lyon avant hier matin, pour aller s'établir dans les environs. Par conséquent, la fanfare d'un de ses bataillons, qui se faisait entendre ordinairement, le jeudi et le dimanche, au Jardin-des-Plantes, n'y viendra plus. À ce sujet, les habitants du nord de la ville nous prient de rappeler leur prière à l'état-major de la place, pour faire jouir ce quartier d'une musique entière, à l'exemple de ce qui a lieu dans le quartier du midi. Ils font remarquer que c'est le Jardin-des-Plantes qui le premier a été doté de l'agrément d'une musique; ce n'est que postérieurement que la place Bellecour a joui du même avantage (qu'il n'est point question de lui ravir). Le quartier du nord ne veut pas se prévaloir de cette priorité, pour être mieux favorisé, mais, au nom de l'égalité et de la fraternité, il demande simplement à partager avec le quartier du midi.

La garnison étant assez nombreuse en ce moment, il y a lieu de croire que MM. les officiers supérieurs de l'Etat-major, sollicités par M. le Maire, au besoin, voudront bien se rendre au vœu présentement renouvelé, et donner des instructions pour que dorénavant les musiques alternent, de semaine en semaine, comme précédemment, entre le Jardin-des-Plantes et la place Bellecour.

Hier, un ouvrier sans ouvrage a tenté de se donner la mort, en se précipitant sous les roues d'une voiture appartenant à la compagnie des engrais Lyonnais. D'honorables citoyens des Brotteaux témoins de cet acte de désespoir, ont fait spontanément une collecte en faveur de ce malheureux.

Il paraît décidé que la ville de Paris va racheter tous les ponts à péages.

Le ministre de l'instruction publique doit demander prochainement que la gratuité soit accordée aux élèves de l'école Normale supérieure.

Avant-hier à huit heures du matin, un agent de police du bureau de sûreté a retiré du Rhône, le cadavre d'un individu qui paraît y avoir séjourné au moins 8 jours, ses pieds étaient liés, et son pantalon rempli de pierres.

On attribue cette mort à un suicide volontaire ou à un crime.

Hier, une jeune fille de dix-neuf ans a été arrêtée au moment où elle allait se jeter dans le Rhône, ce désespoir provient de ce que sa mère lui avait refusé la robe qu'elle avait l'intention de mettre.

Le Journal de Villefranche raconte ainsi les incidents qui ont précédé et suivi la dissolution du chantier national d'Anse :

La dissolution du chantier national d'Anse a été accompagnée de quelques incidents remarquables :

Dimanche dernier, à quatre heures de l'après-midi, elle fut annoncée par une affiche. Cette nouvelle inattendue mit tout le monde en émoi; d'une part, les ouvriers brusquement congédiés; — de l'autre, les habitants inquiets de la rumeur et des murmures qui se manifestaient.

La garde nationale se réunit et des dispositions furent prises pour faire face à toutes les éventualités. Les citoyens effrayés s'étaient réunis et groupés sur différents points favorables à la défense. Dans ce but, plusieurs maisons furent occupées militairement; la nuit dut se passer dans l'anxiété.

Cependant, le courage des ouvriers avait été mis à l'épreuve et trouvé en défaut dans la soirée. Trente d'entre eux avec un drapeau s'étaient portés sur le château de M. Dujonchay, à la proximité d'Anse, pour braver les cuirassiers qui s'y trouvaient en garnison; mais six de ces braves et athlétiques militaires qu'ils avaient rencontrés et injuriés dans le chemin, avaient suffi, sans avoir besoin de recourir à leurs armes, pour les mettre en déroute et s'emparer de leur drapeau.

« Misérable troupeau qu'a dispersé la crainte. »

Dans la soirée, l'autorité de Villefranche, prévenue de cet état de choses, avait expédié une estafette à Lyon, et le lendemain à sept heures du matin, cinq cents hommes d'infanterie envoyés de cette dernière ville, occupaient celle d'Anse.

Des voitures pleines d'hommes ne tardèrent pas à arriver de Lyon; ils parurent étonnés et stupéfaits de trouver là une force armée dont la présence et la forte attitude dominaient toute la situation. C'est sous les auspices de cette force, que M. le sous-commissaire et M. le procureur de la république partis de Villefranche avec M. l'officier de gendarmerie, firent exécuter l'arrêté de dissolution.

Qui le croirait? le vaste chantier d'Anse, avait été disposé comme un camp militaire: il présentait sur plusieurs points de son enceinte des corps-de-garde, où la vigilance de la sentinelle avait pour consigne d'éloigner tout profane, c'est-à-dire tout curieux qui aurait été disposé à constater le néant des travaux. Tous ces postes furent occupés par les soldats.

Un autre incident ne tarda pas à se manifester; c'était le retour d'un grand nombre d'ouvriers qui, après avoir reçu leur paie le samedi, étaient retournés, suivant leur habitude, au sein de leurs familles, dans les cantons voisins, et qui, dans l'ignorance où ils étaient de l'ordre de dissolution, revenaient reprendre leur position au chantier.

Il fallut régulariser le départ définitif de ces ouvriers, et leur délivrer un *exeat* constatant qu'ils n'avaient point laissé de dettes à Anse. Ce fut une très-grande corvée pour M. le maire qui, sans désespérer, eut 1,400 signatures à donner, et fut obligé, ainsi que M. le procureur de la république qui était présent à cette séance orageuse, de montrer la plus grande énergie contre des perturbateurs qui exigeaient de l'argent pour partir.

Il ne restait plus à Anse vers la fin de la journée qu'un certain nombre de chefs de centaines et autres hommes, à qui on ne pouvait délivrer un *exeat*, retenus qu'ils étaient par quelques Anglais.

C'était l'arrière-garde du désordre. On parle d'un club tenu par eux nuitamment, au milieu des champs, et dont les motions ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

C'était la dernière manifestation, le dernier soupir du chantier national expirant sous le coup de l'arrêté préfectoral.

La crise financière et commerciale qui pèse sur toute la France s'est fait sentir à Vienne avec une intensité accablante pour le présent, désespérante pour l'avenir. Cette cité, on le sait, est toute industrielle et manufacturière. Sur sa population de dix-huit mille habitants, plus de la moitié, neuf à dix mille, travaillent et vivent de la fabrication des draps. Il y avait un malaise déjà grand au moment de la révolution de février; depuis, la situation n'a fait qu'empirer, et aujourd'hui l'encombrement des produits est tel, qu'il y aura probablement, à partir du mois prochain, un chômage général dans les fabriques de cette ville.

(Extraits des Journaux Français et Étrangers.)